

Nom & prénom : Dates :

Séjour :



Séjours sportifs d'été au Pays Basque

REGLEMENT INTERIEUR DES SÉJOURS

Les séjours sportifs d'Izaki Sports Academy, en raison de leur caractère essentiellement sportif, pédagogique et culturel, s'adressent à des enfants motivés, désireux de participer activement au programme (activités spécifiques et annexes).

Article 1 : Pour garantir l'équilibre de la relation contractuelle, le stagiaire doit accepter d'avoir une attitude conforme aux règles élémentaires de bonne conduite qui doivent prévaloir dans tout rapport humain.

Article 2 : Le stagiaire se doit de respecter les consignes d'Izaki Sports Academy sur les points suivants : respect des règles de vie et d'hygiène, respect des horaires, participation aux activités programmées, politesse envers les encadrants, les autres stagiaires, le personnel de service, aucune sortie durant les heures de stage n'est autorisée.

Article 3 : Le stagiaire est invité à adopter une bonne conduite envers le personnel d'encadrement, de service, les autres stagiaires, les autres occupants du site, ainsi qu'au cours de toutes les activités proposées par Izaki Sports Academy.

Article 4 : Le téléphone portable est interdit durant toute la durée des activités du stage. Il pourra être confisqué.

Article 5 : Le stagiaire devra adopter une tenue vestimentaire correcte et adaptée à chaque situation.

Article 6 : L'usage de drogue, d'alcool, de tabac, le vol sous toutes ses formes, l'utilisation de tout véhicule à moteur, en qualité de conducteur ou de passager pour les deux roues, la pratique de l'auto-stop sont formellement interdits durant les heures de stage.

Article 7 : Dans le cas où le comportement d'un stagiaire serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour, ou, dans le cas où il ne respecterait pas les articles du règlement intérieur, Izaki Sports Academy se réserve le droit d'en informer ses parents et d'interrompre son séjour. Les frais de retour anticipé et de l'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du participant et/ou de ses parents. En inscrivant un enfant mineur aux séjours sportifs, les parents, tuteurs, représentants légaux ou responsables acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé.

Article 8 : Izaki Sports Academy décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un stagiaire pendant la durée de son séjour. Izaki Sports Academy se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés. Il est d'ailleurs recommandé aux stagiaires de ne pas amener d'objet de valeur (téléphone portable, jeu vidéo, baladeur). L'argent de poche n'est pas soumis à la responsabilité des encadrants si cet argent ne leur est pas confié préalablement.

Izaki Sports Academy peut être amenée, en cas d'urgence, à régler en votre nom des dépenses (médecin, pharmacie), qui devront être remboursées dès la fin du séjour.

Article 9 : Décharge de responsabilité. Le séjour terminé, notre mission s'achève dès que les stagiaires sont repris en charge par leurs parents dans les 15 minutes qui suivent la fin de la dernière activité de la journée, ou après leur dépose sur leur lieu de ramassage du matin.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux incidents qui pourraient survenir a posteriori.

Dans le cas de négligence ou d'une faute de la part de Izaki Sports Academy du fait de l'organisation de l'événement, ce dernier est couvert par le biais d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Tout autre accident et/ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du participant. Le parent ou l'adulte responsable de l'enfant s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile avant le séjour pour le compte de son enfant. De plus, conformément à l'article L321-4 du Code du Sport, Izaki Sports Academy insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

Article 10 : Qualité de stage. A l'issue du séjour, chaque stagiaire reçoit une fiche d'appréciation permettant de donner une évaluation qualitative de l'ensemble des prestations de son séjour. Toute réclamation, de nature commerciale ou relative à la qualité des prestations devra nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard dans un délai de 3 mois après la fin du séjour.

Date et signature :
Précédé de "Lu et approuvé"



L'ENFANT

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

GARÇON FILLE

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant). **Pas de photocopie**

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou le séjour ? Oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non

MÉDICAMENTEUSES oui non

ALIMENTAIRES oui non

AUTRES :

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

3 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner obligatoirement)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

4 – AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

5 – RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE :

BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'Izaki Sports Academy à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Fait à le.....

Signature des parents ou des représentants légaux
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Séjours sportifs d'été au Pays Basque

DOSSIER D'INSCRIPTION :

autorisation de transport et de prise en charge

AUTORISATION DE TRANSPORT (*obligatoire*)

- **Nom et prénom du père :**
Domicilié à :
- **Nom et prénom de la mère :**
Domiciliée à :

Ou

- **Nom et prénom de la personne exerçant l'autorité parentale :**
Domicilié(e) à :

Autorisons Izaki Sports Academy dont le siège est situé ZI les Joncaux - BP 10118 - 64700 Hendaye,

A transporter le jeune susmentionné, du lieu fixé de ramassage, pour se rendre sur le lieu de rassemblement du séjour mais également vers les lieux où se déroulent les activités annexes et à en revenir dans tout véhicule, qu'il soit conduit par une personne opérant à titre bénévole ou au titre de transporteur professionnel.

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE (*si nécessaire*)

ATTENTION : Remplir cette autorisation que dans le cas et seulement dans le cas où ce n'est pas un des représentants légaux indiqués sur la fiche de renseignement qui récupère l'enfant à la fin du séjour.

Je, soussigné(e) Madame, Monsieur autorise

Madame, Monsieur

En qualité de à prendre en charge le transport de mon enfant pour son départ du site d'accueil du séjour sportif.

Une pièce d'identité sera demandée à l'accompagnateur.

Fait à le.....

Signature des parents ou des représentants légaux
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Séjours sportifs d'été au Pays Basque

DOSSIER D'INSCRIPTION : autorisation de droit à l'image

- **Nom et prénom de l'enfant** :
 - **Nom et prénom du père** :
Domicilié à :
.....
 - **Nom et prénom de la mère** :
Domicilié à :
.....
- Ou
- **Nom et prénom de la personne exerçant l'autorité parentale** :
Domicilié à :
.....

Autorisons : Izaki Sports Academy dont le siège est situé au BP 10118 – ZI Les joncaux - 64700 à Hendaye :

A photographier et à filmer l'enfant susmentionné durant le stage susmentionné et au cours de toutes les activités intérieures et extérieures organisées dans le cadre du séjour sportif.

A reproduire, diffuser et publier l'image de l'enfant susmentionné sur tous les supports papier, supports audio et vidéo, analogique et numérique, services en ligne sur tous les réseaux.

Durée des autorisations

L'autorisation de photographier et de filmer le jeune susmentionné est consentie pour la durée du séjour sportif.

L'autorisation de reproduction, diffusion et publication de l'image de l'enfant susmentionné est valable pour une durée de trois années à compter du début du séjour.

Cependant, si la durée de vie du support utilisé est supérieure à ces trois années (exemple : plaquettes, signalétiques, affiches, ...), nous autorisons expressément Izaki Sports Academy à continuer à faire usage de ce support, sous réserve que la première reproduction et diffusion soit intervenue dans le délai des trois années précitées.

Gratuité des autorisations

L'autorisation de photographier et de filmer de l'enfant susmentionné est consentie à titre gratuit.

L'autorisation de reproduction, diffusion et de publication de l'image du jeune susmentionné est également consentie à titre gratuit, quel que soit le type d'exploitation, en nombre illimité, dans le monde entier.

N'autorisons pas la prise d'image.

Fait à le.....

Signature des parents ou des représentants légaux
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Séjours sportifs d'été au Pays Basque

DOSSIER D'INSCRIPTION : autorisation de soins

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE

.....

TÉLÉPHONE

AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné(e)

en ma qualité de : PÈRE, MÈRE, ou TUTEUR (rayer la mention inutile)

du Stagiaire

AUTORISE le responsable de l'Izaki Sports Academy :

- à prendre toutes les mesures utiles (traitement, examen médical ou intervention chirurgicale) et notamment à demander son admission en établissement de soins si nécessaire,

- à reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur.

Fait à, le.....

Signature des parents ou des représentants légaux
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

CONDITIONS D'INSCRIPTION : *L'inscription sera confirmée dans un délai de 2 à 3 semaines.*

*Chaque inscription sera prise en compte à réception du dossier **COMPLET** accompagné du règlement global du coût du séjour.*

Documents à compléter et à signer, présents dans ce dossier :

- Fiche de renseignements
- Règlement intérieur
- Fiche sanitaire de liaison remplie avec vaccins à jour **et photocopie du carnet de santé (vaccination)**
- Autorisations de transport et de prise en charge
- Autorisation de droit à l'image
- Autorisation de soins
- Conditions d'inscription et d'annulation

Documents complémentaires à fournir :

- Attestation d'assurance/responsabilité civile de l'enfant couvrant sa participation à un séjour de vacances sportives
- Attestation de droits à l'assurance maladie (pas de photocopie de carte vitale) et attestation de carte mutuelle
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive du rugby et des activités sportives en extérieur pratiquées durant le stage (*daté de moins de 3 mois avant le début du stage*)
- Certificat d'aisance aquatique délivré par un maître-nageur diplômé attestant que l'enfant sait nager (contacter les piscines municipales pour l'établissement de ce certificat)
- Règlement intégral du montant du stage (*si règlement par chèque(s) : à l'ordre de Izaki Sports Academy*)
- *Si nécessaire* : certificat médical de type PAI (projet d'accueil individualisé) pour les enfants ou l'adolescent atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire. L'enfant pourra ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire. **Aucun traitement médical ne pourra être admis en l'absence de certificat.**

DOSSIER COMPLET À ENVOYER À : IZAKI SPORTS ACADEMY – ZI des Joncaux – BP 10118 - 64700 HENDAYE

CONDITIONS D'ANNULATION : *annulation à signaler par lettre recommandée avec accusé réception*

Si elle intervient à plus de 45 jours avant la date de départ, il sera retenu **10 %** du montant total du séjour.

A moins de 45 jours et plus de 30 jours avant la date de début, il sera retenu **25 %** du montant total du séjour.

A moins de 30 jours et plus de 7 jours avant la date de début, il sera retenu **75 %** du montant total du séjour.

À moins de 7 jours avant la date de début, il sera retenu **100 %** du montant total du séjour.

En cas d'annulation pour raison médicale (justifiée par la production d'un certificat médical), le stagiaire sera intégralement remboursé des sommes déjà versées et ce, quelle que soit la date de l'annulation, à l'exception de la retenue d'une somme de 40 € pour frais de dossier.

En cas de non présentation à la date du séjour, en cas d'interruption du stage du fait du stagiaire, en cas de renonciation à des prestations incluses dans le séjour, aucun remboursement ne sera effectué.

Il ne sera consenti aucun remboursement pour une arrivée tardive ou un départ prématuré pour quelques raisons que ce soit hormis une blessure pendant le séjour. En cas de blessure ou de maladie pendant le séjour, il sera effectué un remboursement au « **prorata temporis** » si celle-ci nécessite un départ prématuré, sur présentation d'un certificat médical.

Izaki Sports Academy peut être exceptionnellement contraint d'annuler un séjour si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, elle vous en informera par courriel au plus tard 7 jours avant le début du séjour. Le stagiaire aurait alors le choix d'un report de son inscription pour un séjour similaire (selon disponibilité) ou du remboursement total des sommes versées à Izaki Sports Academy.

Fait à le.....

Signature des parents ou des représentants légaux
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

**ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE
A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**
(accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Code du sport : A322-44 et A322-66

est obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau libre, voile, canyonisme, surf de mer et natation .

Le test doit être effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire.

Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012)

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

Effectuer un saut dans l'eau

Effectuer une flottaison sur le dos pendant 5 secondes

Effectuer une sustentation verticale pendant 5 secondes

Traverser une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Traverser sur le ventre pendant 25 mètres (! Attention 50 m pour les plus de seize ans qui pratiquent une activité voile)

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :

TROUSSEAU CONSEILLÉ à titre indicatif

	<i>Nous conseillons de noter le nom et prénom de votre enfant sur ses vêtements.</i>	Quantité (à titre indicatif)
SPORTS	Survêtement	1
	Tee-shirts de sports	5
	Shorts	1 ou 2
	Maillot de bain	1
	Sweat-shirts	1 <i>(si temps frais)</i>
	Chaussettes	5 <i>(pour mettre avec les tennis)</i>
	Slips/caleçons	1 à 5
	Coupe-vent	1
DIVERS	Crème solaire	1
	Sac à dos	1
	Serviette de bain	1
	Gel douche	1
	Casquette	1
	Paire de tongs / claquettes	1
	Tennis de sport	1
Spécial INTERNES	Trousse de toilette complète	1
	Bermuda/maillot short	1
	Pyjama	1
	Lampe de poche	1
	Serviette de toilette	1
	Blousons/Veste	1



Séjours sportifs d'été au Pays Basque

INFORMATIONS AUX FAMILLES

GRILLE TARIFAIRE ÉDITION 2025



SÉJOURS SPORTIFS
PAYS BASQUE - Édition 2025

TARIFS – SÉJOURS SPORTIFS – 2025

ANNÉE DE NAISSANCE		MULTI ACTIVITÉS		MULTI ACTIVITÉS & SURF		MULTI ACTIVITÉS & GOLF	
		Demi Pension	Pension complète	Demi Pension	Pension complète	Demi Pension	Pension complète
2010 à 2014							
TARIFS		450€	680€	585€	810€	585€	810€

Pension complète : arrivée le dimanche soir optionnelle, supplément de 60€.

SÉJOURS AGRÉÉS PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

www.izaki-sports-academy.com | +33 (0)7 69 97 47 64

MODALITÉS DE PAIEMENT	MOYENS DE PAIEMENT
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Règlement des 190€ à la réservation. ET ✓ Paiement en 2 fois à 1 mois d'intervalle : <ul style="list-style-type: none"> – 190€ encaissés à la réservation, – solde 1 mois avant le début du séjour. Les 2 chèques sont à fournir à l'inscription. OU ✓ Paiement du solde 1 mois avant le début du séjour 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chèques à l'ordre d'«Izaki Sports Academy» ✓ Espèces ✓ Chèques vacances (50% max) ✓ Virements bancaires (demander le RIB). ✓ Règlements par les Caisses d'Allocations Familiales (vous rapprocher de votre caisse) et comités d'entreprise. Présenter un justificatif d'aide (CAF, comité d'entreprise) pour déduction sur votre facture.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

IZAKI SPORTS ACADEMY

Séjours sportifs d'été au Pays Basque

+33 (0)7 69 97 47 64

contact@izaki-sports-academy.com

Facebook : @IzakiSportsAcademy | **Instagram :** @IzakiSportsAcad | **Twitter :** @IzakiSportsAcad

S.A.S.U. au Capital social de 1500 €
N° Siret 827 815 549 00023 RCS BAYONNE

